

DECRET N° 2002-387 du 02/09/2002

Chargeant Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI pour compter du 1^{er} Septembre 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU** La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU** Le décret N°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret N°2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- VU** Le décret N° 2002-386 du 1^{er} septembre 2002 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement de l'intérim du Président de la République

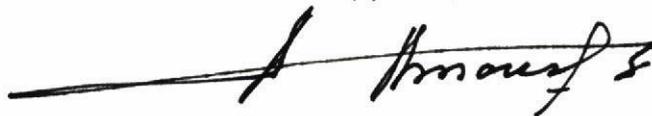
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **1^{er} Septembre 2002**, Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 Septembre 2002

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement



Bruno AMOUSSOU